



Conseil national  
de l'information statistique

Montrouge, le 14 mai 2019  
n°90 / H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Évaluation des compétences des adultes PIAAC, cycle 2

**Mis à jour le 7 décembre 2020**

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée

*Périodicité* : rééditée de manière irrégulière

*Demandeur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), ministère du Travail. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Au cours de sa réunion du 12 avril 2019, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête sur l'évaluation des compétences des adultes, PIAAC, cycle 2.

Dans un contexte d'innovation technologique et de transformation rapide des métiers et des compétences requises par le marché du travail, les acteurs de terrain ont de plus en plus souvent recours au concept de compétences. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, il s'agit d'approche par les compétences et de blocs de compétences. Sur le marché du travail, on exprime des besoins en compétences parfois difficiles à satisfaire, et on sécurise les parcours en identifiant les compétences transversales et transférables à d'autres contextes professionnels. Parmi les compétences transversales figurent notamment les compétences de base, qui sont souvent un prérequis à l'intégration dans la société et sur le marché du travail, et les compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ».

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le ministère du Travail portent un grand intérêt à la mesure des compétences des adultes dans PIAAC. L'enquête informe aussi bien sur le système éducatif, que sur la formation professionnelle continue et le fonctionnement du marché du travail. La coopération internationale avec l'OCDE et la Commission Européenne a également été un élément clé dans la décision de conduire le projet PIAAC. Par ailleurs, comme le mentionne le rapport de l'Inspection Générale de l'Insee n° 216-24/DG75-B010 du 21 mars 2016, participer à des comparaisons internationales en matière de compétences des adultes constitue une action qui entre tout à fait dans les axes stratégiques d'Insee 2025.

L'évaluation des compétences sur une population adulte, telle qu'elle est conçue dans l'enquête PIAAC, vise à mettre l'accent sur l'usage de la lecture et du calcul dans les gestes courants de la vie personnelle et professionnelle. Il s'agit principalement d'examiner si les personnes interrogées ont un degré de maîtrise suffisant pour faire face aux mutations du monde du travail et de la vie quotidienne. Des analyses peuvent ensuite être conduites entre le niveau mesuré de compétences, les parcours familiaux et scolaires, l'insertion professionnelle et sociale.

Le projet PIAAC se fonde sur des tests informatisés. Il met en situation les personnes enquêtées sur des supports numériques (site Internet, message électronique, tableur, etc.). Les concepteurs évoquent ainsi le concept de littératie numérique (*literacy in the information age*).

Le 2<sup>ème</sup> cycle actualise le cadre conceptuel d'analyse de la « numératie » afin de mieux prendre en compte dans ce concept l'imbrication croissante entre les activités cognitives et les technologies de l'information et de la communication.

L'enquête PIAAC renseigne également sur des compétences liées à la compréhension et à la résolution des problèmes. La France n'avait pas conduit ce volet encore expérimental de l'évaluation lors du 1<sup>er</sup> cycle. Pour le 2<sup>ème</sup> cycle, elle testera ce volet lors de l'enquête pilote, et choisira à l'issue du pilote si elle souhaite l'administrer dans l'enquête principale. Comme pour la « numératie », le cadre conceptuel d'analyse a été rénové pour le 2<sup>ème</sup> cycle de PIAAC : il prend désormais en compte le caractère souvent adaptatif de la résolution de problème dans un environnement technologique (les termes du problème évoluant au fur et à mesure de sa résolution, il est nécessaire de s'y adapter).

Pour le 2<sup>ème</sup> cycle, la France testera également lors de l'enquête pilote le module *Components*, qui porte sur les bas niveaux de compétences, et choisira à l'issue du pilote si elle souhaite l'administrer dans l'enquête principale.

Enfin, un module de l'enquête PIAAC vise à mieux appréhender l'usage des compétences sur le lieu de travail (module JRA – *Job Requirement Approach*) et, nouveauté du cycle 2, une mesure des compétences « non cognitives » (plus positivement qualifiées de compétences « conatives » ou « sociales et émotionnelles ») est aussi prévue (de manière optionnelle pour les pays) via l'ajout d'une mesure des traits de personnalité (Big 5).

L'enquête pilote du cycle 2 de PIAAC sera par ailleurs l'occasion d'évaluer l'impact des incitations financières sur la réponse (taux, qualité). L'OCDE laisse chaque pays délivrer les incitations qu'il souhaite pour encourager la réponse. La France fait partie des rares pays ne délivrant pas d'incitations financières. L'objectif est donc d'étudier l'impact des incitations afin de déterminer s'il est susceptible d'introduire un biais dans les scores de compétences par rapport aux autres pays ou selon le profil des répondants

Les unités enquêtées sont les adultes âgés de 16 à 65 ans, vivant en ménage ordinaire (résidences principales) en France métropolitaine.

La collecte est réalisée par l'Insee, en partie en face-à-face (Capi), en partie en auto-administrée, et la réponse indirecte par « proxy » est interdite. Après un questionnaire biographique en face à face, la personne interrogée suit un tutoriel sur l'utilisation de la tablette, puis est amenée à répondre directement à des exercices sur la tablette. Le pilote sera collecté d'avril à juillet 2020. L'enquête principale de septembre à décembre 2021. La taille de l'échantillon pour le pilote est de 4 000 individus et d'environ 11 000 pour l'enquête principale.

L'OCDE prévoit pour PIAAC 2<sup>ème</sup> cycle une durée de passation du questionnaire médiane de 1h45min, dont 45 minutes environ de questionnaire biographique en face à face, et 1h environ d'évaluation des compétences (exercices auto-administrés). La durée de passation en France est légèrement supérieure, pour des raisons linguistiques (le français étant moins concis que l'anglais).

Il n'y a pas eu d'instance de consultation au niveau national. Au niveau international, l'OCDE travaille avec la Commission Européenne et le TUAC (*Trade Union Advisory Committee*), et mobilise de nombreux groupes d'expert thématiques.

Les premiers résultats sont prévus au deuxième semestre 2023 pour les résultats internationaux.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2020 qui concerne la phase pilote de l'opération. A l'issue du pilote, le président demande que les résultats soient présentés devant la commission. Les changements faisant suite à l'enquête pilote seront présentés à la commission du printemps 2021 et conduiront à mettre à jour l'avis d'opportunité.

Compte tenu du décalage de 2020 à 2021 de la phase pilote de l'enquête, l'avis d'opportunité est prolongé pour l'année 2021. Les résultats de l'enquête pilote seront présentés lors de la commission du printemps 2022 et conduiront à mettre à jour l'avis d'opportunité.